



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance extraordinaire du 12 octobre 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le douze octobre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Farida AIT SI ALI, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HAZIDADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Marc BILLAND qui avait donné pouvoir à Chrystelle ZAMI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;
Adeline GELYS qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN
Romain TOSELLO-ORSOLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

EXCUSÉ : Serge GOUGEROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : ÉLECTION D'UNE NOUVELLE ADJOINTE AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2121-1, L. 2122-7 et L.2122-15 ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel Françoise LESCOËT, troisième adjointe au Maire, a exprimé sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjointe et de conseillère municipale ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a accepté sa démission ;

VU l'avis favorable de la commission municipale du 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en remplacement de Madame Françoise LESCOËT, Madame Céline LABOR, suivante de liste, entre au Conseil municipal à la date de sa réunion, soit le 12 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'effectif du Conseil étant complet, il convient désormais de procéder au remplacement de Madame LESCOËT en sa qualité d'Adjointe ; pour cela, il est proposé au Conseil municipal de maintenir le nombre d'Adjoints à 10 et de désigner un nouvel Adjoint ;

CONSIDÉRANT la parité prévue par les dispositions de l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs Adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder* », il s'agira donc d'une femme ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L2122-7 du CGCT selon lesquelles l'élection d'une seule adjointe s'opère au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDÉRANT que si après deux tours de scrutin, aucune candidate n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection, il est proposé que la nouvelle adjointe prenne le dernier rang des adjoints, et non le rang de l'adjointe démissionnaire, et que cette décision aura pour conséquence de remonter d'un rang tous les adjoints en fonction après le deuxième adjoint, comme prévu à l'article L.2121-1 du CGCT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A SCRUTIN SECRET, A CONSTATÉ LES RÉSULTATS SUIVANTS :

VOTANTS : 34

BULLETIN NUL : 0

BULLETINS BLANCS : 8

SUFFRAGES EXPRIMÉS :

- **candidate Marie MAZAUDIER : 26**

ÉLIT Marie MAZAUDIER, conseillère municipale, au poste de dixième adjointe au Maire de la Commune de Saint-Ouen l'Aumône ;

RAPPELLE les rangs des Adjoints au Maire :

1- Annaëlle CHATELAIN ;

2- Roland MAZAUDIER ;

3- Gilbert DERUS ;

4- Harielle LESUEUR ;

5- Antoine ARTCHOUNIN ;

6- Laurence MARINIER ;

7- Frédéric MOREIRA ;

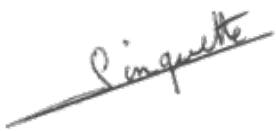
- 8- Ayda HADIZADEH ;
- 9- Serge GOUGEROT ;
- 10- Marie MAZAUDIER.

PREND ACTE de la mise à jour du tableau du Conseil municipal, actant cette élection et l'entrée au Conseil de Madame LABOR.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 19/10/2023

Le Maire



Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance



Laurence MARINIER



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance extraordinaire du 12 octobre 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le douze octobre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Farida AIT SI ALI, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HAZIDADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Marc BILLAND qui avait donné pouvoir à Chrystelle ZAMI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;
Adeline GELYS qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN
Romain TOSELLO-ORSOLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

EXCUSÉ : Serge GOUGEROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE SCRUTIN POUR LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES DIFFÉRENTS ORGANISMES.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 du CGCT ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel Françoise LESCOËT, troisième adjointe au Maire, a exprimé sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjointe et de conseillère municipale ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a accepté sa démission ;

VU l'avis favorable de la commission municipale du 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'en remplacement au Conseil de Madame Françoise LESCOËT, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants du Conseil municipal dans plusieurs organismes (syndicats, associations, etc...) pour la remplacer ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret ;

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du CGCT prévoit toutefois que le Conseil municipal peut décider, s'il y consent à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

CONSIDÉRANT que cette disposition ne vaut pas pour l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire, dont le CGCT prévoit expressément le mode de scrutin secret ;

CONSIDÉRANT qu'afin de faciliter le déroulement de la séance du Conseil municipal et d'éviter les diverses manipulations occasionnées par un vote au scrutin secret, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le mode de scrutin public pour les désignations dans les organismes divers prévues à l'ordre du jour du présent Conseil municipal ;

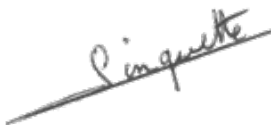
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE)

APPROUVE le mode de scrutin public pour les désignations de représentants dans les organismes divers prévues à l'ordre du jour du présent Conseil municipal.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 19/10/2023

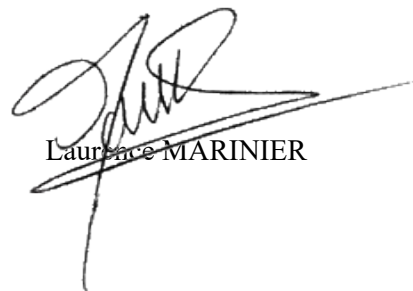
Le Maire



Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance



Laurence MARINIER



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance extraordinaire du 12 octobre 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le douze octobre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Farida AIT SI ALI, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HAZIDADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Marc BILLAND qui avait donné pouvoir à Chrystelle ZAMI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;
Adeline GELYS qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN
Romain TOSELLO-ORSOLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

EXCUSÉ : Serge GOUGEROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS POUR LES CONSEILS D'ÉCOLE EFFEL, JEAN-JACQUES ROUSSEAU ET AU COLLÈGE MARCEL PAGNOL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel Françoise LESCOËT, troisième adjointe au Maire, a exprimé sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjointe et de conseillère municipale ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a accepté sa démission ;

VU la délibération du 28 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a désigné les représentants du Conseil municipal dans les conseils des écoles maternelles et élémentaires ;

VU l'avis favorable de la commission municipale du 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que dans sa délibération du 28 mai 2020, le Conseil a désigné Françoise LESCOËT en qualité de déléguée de la commune au sein des Conseils des écoles maternelle et élémentaire Effel et en qualité de titulaire au Conseil d'administration du collège Marcel Pagnol ;

CONSIDÉRANT que dans sa délibération du 28 mai 2020, le Conseil a également désigné Madame Harielle LESUEUR en qualité de déléguée de la commune au sein des Conseils des écoles maternelle et élémentaire Jean-Jacques Rousseau ;

CONSIDÉRANT que l'article L2121-21 du CGCT prévoit toutefois que le Conseil municipal peut décider, s'il y consent à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;

CONSIDÉRANT la démission de Françoise LESCOËT du Conseil municipal qui implique une mise à jour des représentations dans les conseils d'école ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE)

DESIGNE :


- Marie MAZAUDIER pour le conseil de l'école maternelle et élémentaire Effel,
- Céline LABOR pour l'école maternelle et élémentaire Jean-Jacques Rousseau, Harielle LESUEUR n'est plus représentante de la Commune au sein de ce Conseil d'école,
- Marie MAZAUDIER comme titulaire au Conseil d'administration du collège Marcel Pagnol,

PRECISE que les suppléants sont inchangés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 19/10/2023


Le Maire



Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance



Laurence MARINIER



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance extraordinaire du 12 octobre 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le douze octobre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Farida AIT SI ALI, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HAZIDADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Marc BILLAND qui avait donné pouvoir à Chrystelle ZAMI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;
Adeline GELYS qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN
Romain TOSELLO-ORSOLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

EXCUSÉ : Serge GOUGEROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS D'ELEVES (SITE)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel Françoise LESCOËT, troisième adjointe au Maire, a exprimé sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjointe et de conseillère municipale ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a accepté sa démission ;

VU la délibération du 28 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a désigné les représentants de la Commune, dont Françoise LESCOËT, au Syndicat Intercommunal de Transports d'élèves (SITE) ;

VU l'avis favorable de la commission municipale du 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le SITE comprend 26 communes et a pour objet d'organiser le ramassage des élèves qui fréquentent les collèges et lycées des villes d'Auvers-sur-Oise, de Beaumont-sur-Oise, de l'Isle-Adam, de Parmain, de Méry-sur-Oise, de Saint-Ouen l'Aumône et de Pontoise ;

CONSIDÉRANT que compte tenu de la démission de Madame Françoise LESCOËT, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir désigner un nouveau représentant titulaire communal au SITE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE)

DÉSIGNE Marie MAZAUDIER comme représentante au Syndicat Intercommunal de Transports d'Elèves (SITE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 19/10/2023


Le Maire



Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance



Laurence MARINIER



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance extraordinaire du 12 octobre 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le douze octobre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Farida AIT SI ALI, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HAZIDADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Marc BILLAND qui avait donné pouvoir à Chrystelle ZAMI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;
Adeline GELYS qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN
Romain TOSELLO-ORSOLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

EXCUSÉ : Serge GOUGEROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

**OBJET : DÉSIGNATION DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN D'ASSOCIATIONS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel Françoise LESCOËT, troisième adjointe au Maire, a exprimé sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjointe et de conseillère municipale ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a accepté sa démission ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

VU les délibérations du 28 mai 2020 et du 2 juillet 2020, par lesquelles le Conseil municipal a désigné les représentants de la Commune au sein des conseils d'administrations de diverses associations ;

VU l'avis favorable de la commission municipale du 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que Françoise LESCOËT avait été désignée dans plusieurs associations de la façon suivante :

- Titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'association du Centre Médico-Psychologique Pédagogique (CMPP),
- Titulaire au sein du Conseil d'Administration de l'association d'épicerie solidaire AGESSOA,
- Membre du Conseil d'administration de l'association ANAIS ;

CONSIDÉRANT la démission au Conseil municipal de Madame Françoise LESCOËT, il est demandé au Conseil municipal de désigner de nouveaux représentants dans ces associations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE)

DÉSIGNE :

- Céline LABOR au sein du Conseil d'Administration de l'association du Centre Médico-Psychologique Pédagogique (CMPP) ;
- Laurence MARINIER au sein du Conseil d'Administration de l'association d'épicerie solidaire AGESSOA ;
- Laurence MARINIER au sein du Conseil d'administration de l'association ANAIS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 19/10/2023

Le Maire



Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance



Laurence MARINIER



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance extraordinaire du 12 octobre 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le douze octobre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Farida AIT SI ALI, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HAZIDADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Marc BILLAND qui avait donné pouvoir à Chrystelle ZAMI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;
Adeline GELYS qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN
Romain TOSELLO-ORSOLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

EXCUSÉ : Serge GOUGEROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel Françoise LESCOËT, troisième adjointe au Maire, a exprimé sa volonté de démissionner de ses fonctions d'Adjointe et de conseillère municipale ;

VU le courrier en date du 29 septembre 2023 par lequel le préfet du Val d'Oise a accepté sa démission ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

VU la délibération du 14 novembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a fixé le montant des indemnités de fonction des élus ;

VU l'avis favorable de la commission municipale du 5 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Françoise LESCOËT au 29 septembre 2023, de l'installation de Madame Céline LABOR le 12 octobre 2023, de l'élection de Marie MAZAUDIER comme dixième Adjointe le 12 octobre 2023 et des modifications qui en découlent, il convient d'actualiser le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus afin de permettre le versement de l'indemnité subséquente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 32 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Marie-Noëlle FRATANI et Sylvain BERTHE) :

FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction des membres du conseil municipal de Saint-Ouen l'Aumône :

	Nombre	Indemnité Brute Terminale	Plafond	Indemnité maximales possibles avec majoration	%	Montant brut en euros avec indemnité
Maire : <i>Laurent LINQUETTE</i>	1	4 085,91	90 % soit 3677,32 euros brut	110 % au titre de la DSU, soit 4 494,50 € + 15 % (strate 20 000 /49999) soit 674,17 € Soit un total de 5 168,67 euros brut	69,50	2 839,71
1ère Adjointe au Maire : <i>Annaëlle CHATELAIN</i>	1	4 085,91	33 % soit 1348,35 euros brut	44 % au titre de la DSU, soit 1797,80 € + 15 % (strate 20 000/49999) soit 269,67 € Soit un total de 2 067,47 euros B	27,30	1 115,45
Adjoints : <i>Roland MAZAUDIER Gilbert DERUS Harielle LESUEUR Antoine ARTCHOUNIN Laurence MARINIER Frédéric MOREIRA Ayda HADIZADEH Serge GOUGEROT Marie MAZAUDIER</i>	9	4 085,91	33 % soit 1348,35 euros brut	44 % au titre de la DSU, soit 1797,80 € + 15 % (strate 20 000/49999) soit 269,67 € Soit un total de 2 067,47 euros B	19,20	784,49
Conseillers municipaux Délégués <i>Marie-Claude CLAIN Bernard ROZET Ali BOUGAA</i>	14	4 085,91			7,90	322,79

Marc BILLAND Said BOURDACHE Emmanuèle PROD'HOMME Adeline GELYS Chrystelle ZAMI Elisabete CORREIA MONTEIRO Farida AIT SI ALI Cédric BEN AMMAR Romain TOSELLO ORSOLA Yasmine MESSAOUDI Céline LABOR						
Conseiller municipal Benoît DUFOUR	1	4 085,91	6 % soit 245,15 euros brut		1,6	65,37
Conseillers municipaux Minoritaires Véronique PELISSIER Guillaume POUJOL DE MOLLIENS Béatrice PRIEZ Isabelle YATOUNGOU Henri POIRSON Nadia BERTRAND Marie-Noëlle FRATANI Sylvain BERTHE	8	4 085,91	6 % soit 245,15 euros brut		1,6	65,37

Maire : 2 839,71 € brut (deux mille huit cent trente-neuf euros et soixante-et-onze centimes)
Premier maire-adjoint : 1 115,45 € brut (mille cent quinze euros et quarante-cinq centimes)
Adjoints au maire : 784,49 € brut (sept cent quatre-vingt quatre euros et quarante neuf centimes)
Conseillers municipaux investis d'une délégation : 322,79 € brut (trois cent vingt-deux euros et soixante-dix-neuf centimes)
Conseillers municipaux : 65,37 € brut (soixante-cinq euros et trente-sept centimes)

INDIQUE que le paiement des indemnités de fonction de Madame Céline LABOR débute à la date de son installation soit le 12 octobre 2023 ;

DIT que les crédits nécessaires au paiement des indemnités sont inscrits au budget 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 26/10/2023

Le Maire



Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance



Laurence MARINIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

Séance ordinaire du 12 octobre 2023
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35
Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le douze octobre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Cédric BEN AMMAR, Farida AIT SI ALI, Yasmine MESSAOUDI, Céline LABOR, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Ayda HAZIDADEH qui avait donné pouvoir à Farida AIT SI ALI ;
Marc BILLAND qui avait donné pouvoir à Chrystelle ZAMI ;
Benoit DUFOUR qui avait donné pouvoir à Yasmine MESSAOUDI ;
Adeline GELYS qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN
Romain TOSELLO-ORSOLA qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;

EXCUSÉ : Serge GOUGEROT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARINIER.

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1524-5, R.1524-3 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) du 7 février 2023 et la délibération du 16 février 2023 du Conseil municipal par lesquelles la

Commune a procédé à l'achat d'une action au capital social de la Société Publique Locale (SPL) Cergy-Pontoise Aménagement, acquise auprès de la CACP ;

VU l'avis de la commission municipale du 5 octobre 2023 ;

VU le rapport de Laurent LINQUETTE rappelant que la Commune a procédé à la désignation de Monsieur Antoine ARTCHOUNIN en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Cergy-Pontoise Aménagement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un représentant à l'Assemblée Spéciale des « petits porteurs » et à l'Assemblée Générale de la SPL Cergy-Pontoise Aménagement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ,

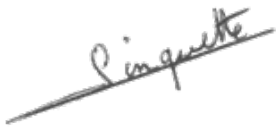
APPROUVE la désignation d'Antoine ARTCHOUNIN, conseiller municipal et Cinquième Adjoint au Maire, pour représenter la commune de Saint-Ouen l'Aumône à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale des actionnaires de la Société Publique Locale Cergy-Pontoise Aménagement ;

AUTORISE Antoine ARTCHOUNIN, conseiller municipal et Cinquième Adjoint au Maire, à accepter toutes fonctions, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration, à émettre tout avis et à prendre part à tout vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 01/12/2023


Le Maire



Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance



Laurence MARINIER